

**PROVINCE DE L'ONTARIO  
ET  
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE L'ONTARIO**

**DÉCLARATION ANNUELLE COMMUNE DE 2024 RELATIVE AU PROTOCOLE D'ENTENTE**

---

Nous avons le plaisir de présenter la déclaration annuelle commune relative au protocole d'entente (PE) conclu par l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la Province de l'Ontario pour 2024.

La table de l'AMO sur le PE demeure une plateforme clé qui appuie les discussions essentielles sur les enjeux, les intérêts et les préoccupations considérés comme des priorités communes tandis que nous travaillons ensemble afin de bâtir un Ontario plus fort.

Cette table continue de jouer un rôle fondamental dans les relations provinciales-municipales. Le renouvellement de l'entente lors de la conférence annuelle de 2024 de l'AMO, qui a célébré son 125<sup>e</sup> anniversaire, jette les assises du maintien de la collaboration et témoigne de l'engagement de l'Ontario à l'égard de ce partenariat important.

La table sur le PE permet au gouvernement provincial de tenir compte des divers points de vue du secteur municipal de l'Ontario lorsqu'il prend des décisions et contribue à améliorer les résultats obtenus par les collectivités et les résidents de l'Ontario par l'entremise des politiques publiques.

La présente déclaration annuelle fait le point sur certaines de nos activités et réalisations dans le cadre du PE au cours de la dernière année.

**POINTS SAILLANTS DE 2024**

En 2024, nous avons uni nos efforts et la table du PE s'est réunie à dix reprises. Vingt-quatre initiatives ont été abordées. Les discussions à la table du PE ont mis l'accent sur les résultats et la collaboration.

D'importantes initiatives provinciales ayant une incidence sur le secteur municipal ont été abordées, dont les suivantes :

- Mesures concernant l'offre de logements énoncées dans la *Loi de 2024 pour réduire les formalités administratives afin de construire plus de logements*
- Cadre des arrêtés de zonage municipaux
- Mesures d'incitation municipales en faveur de la croissance économique provinciale
- Programmes d'efficacité énergétique, vision énergétique et planification intégrée de l'Ontario
- Renforcement de la cybersécurité et de la confiance numérique
- Stockage de carbone
- Programme pour l'infrastructure municipale et le logement (PIML) (y compris le volet santé et sécurité)
- Modernisation de la gestion des feux de végétation en Ontario
- Cautionnements payables à la demande
- Modernisation de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*

- Mise à jour concernant les services de santé mentale et de traitement des dépendances
- Codes de conduite municipaux et cadres des commissaires à l'intégrité en Ontario

## **PERSPECTIVES POUR 2025**

En 2025, l'AMO et la province continueront de miser sur une solide relation provinciale-municipale, car elles reconnaissent les avantages de tenir des discussions bilatérales sur les priorités communes qui concernent les administrations municipales et les collectivités.

L'AMO et la Province de l'Ontario se réjouissent de poursuivre leur collaboration et leur partenariat et de continuer de travailler ensemble à la table du PE de l'AMO afin de contribuer à produire des résultats transparents, efficaces et efficaces pour la population ontarienne.